

**Compte – rendu du CA du CCAS**  
**Jeudi 05 avril 2018**

L'an deux mil dix huit , le 05 avril à 20h le Centre Communal d'Action Social de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Président Didier Geslin.

Date de la convocation : le 28 mars 2018

Présents : Didier Geslin, Anne Canaud, Claudette Palluau, Jocelyne Marie, Christian Vignaud, Lucien Texier, Alain Bouvet, Brigitte Maindron, Michelle Gloux, Anne Fréhel, Sylvie Sauvignon

Secrétaire de séance : Anne Canaud

Absent excusé : Bernard Brunet

Absente : Catherine Fillon

Invité : Frédéric Gloria

Approbation du compte rendu du CA du 27 février 2018 : Approuvé à l'unanimité des présents

20h05: arrivée de Madame Brigitte Maindron

**Projets de délibérations**

- 2018 – 01/04 : [Approbation des comptes administratifs 2017](#)

Monsieur le Président quitte la salle du conseil d'administration

Le compte administratif retrace l'ensemble des opérations de l'année écoulée, soit du 1er janvier au 31 décembre 2017  
Le Conseil d'administration du CCAS réuni sous la présidence, de Madame CANAUD, Vice-présidente, donne acte de la présentation faite au compte administratif 2017, lequel peut se résumer comme suit :

**CCAS – Budget principal**

**Section de fonctionnement**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDES</b>
Opérations sur l'exercice 2017	5 850,41	8 255,70	2 405,29
Résultat excédentaire 2016 reporté en 2017		15 639,09	15 639,09
Résultats à affecter	<b>5 850,41</b>	<b>23 894,79</b>	<b>18 044,38</b>

Solde d'exécution de la section de fonctionnement = 18 044,38

**Section d'investissement**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDES</b>
Opérations sur l'exercice 2017			
Résultat excédentaire 2016 reporté en 2017		6 726,56	6 726,56
Résultats à affecter		<b>6 726,56</b>	<b>6 726,56</b>

Solde d'exécution de la section d'investissement = 6 726,56

**Résultat cumulé :**

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Opérations sur l'exercice 2017	5 850,41	8 255,70	2 405,29
Résultat excédentaire 2016 reporté en 2017		22 365,65	22 365,65
Résultats à affecter	<b>5 850,41</b>	<b>30 621,35</b>	<b>24 770,94</b>

Abstention	Contre	Pour
0	0	10

**CLSH – Budget annexe****Section de fonctionnement**

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Opérations sur l'exercice 2017	111 786,23	119 438,62	7 652,39
Résultat excédentaire 2016 reporté en 2017		19 609,00	19 609,00
Résultats à affecter	<b>111 786,23</b>	<b>139 047,62</b>	<b>27 261,39</b>

Solde d'exécution de la section de fonctionnement = 27 261,39

**Section d'investissement**

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Opérations sur l'exercice 2017	14 611,77	4 669,71	-9 942,06
Résultat excédentaire 2016 reporté en 2017		16 138,47	16 138,47
Résultat excédentaire fonctionnement article 1068		7 191,24	7 191,24
Résultats à affecter	<b>14 611,77</b>	<b>27 999,42</b>	<b>13 387,65</b>

Solde d'exécution de la section d'investissement = 13 387,65

**Résultat cumulé :**

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Opérations sur l'exercice 2017	126 398,00	124 108,33	-2 289,67
Résultat excédentaire 2016 reporté en 2017 y compris article 1068		42 938,71	42 938,71
Résultats à affecter	<b>126 398,00</b>	<b>167 047,04</b>	<b>40 649,04</b>

Abstention	Contre	Pour
0	0	10

Monsieur le Président reprend sa place et la présidence du Conseil d'Administration

- **2018 – 02/04 : Approbation des comptes de gestion 2017**

Monsieur le Président présente au Conseil d'administration du CCAS les comptes de gestion du CCAS et du CLSH établis par le receveur municipal.

Abstention	Contre	Pour
0	0	11

• 2018 – 03/04 : Affectations des résultats des exercices 2017

**CCAS – Budget principal**

En application de l'article 9 de la loi du 12 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé ce même jour le compte administratif 2017 qui présente un excédent de :

Fonctionnement : 18 044,38 €

Investissement : 6 726,56 €

Considérant les besoins recensés à cette même date,

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS à l'unanimité décident sur proposition de Monsieur le Président, d'affecter au budget principal du CCAS :

A la section de fonctionnement (compte 002) : 18 044,38 €

A la section d'investissement (compte 001) : 6 726,56 €

A la section d'investissement (compte 1068) :

Abstention	Contre	Pour
0	0	11

**ALSH – Budget annexe**

En application de l'article 9 de la loi du 12 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé ce même jour le compte administratif 2017 qui présente un excédent de :

Fonctionnement : 27 261,39 €

Investissement : 13 387,65 €

Considérant les besoins recensés à cette même date,

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS à l'unanimité décident sur proposition de Monsieur le Président, d'affecter au budget annexe du CLSH :

A la section de fonctionnement (compte 002) : 27 261,39 €

A la section d'investissement (compte 001) : 13 387,65 €

A la section d'investissement (compte 1068) :

Abstention	Contre	Pour
0	0	11

• 2018 – 04/04 : Budgets primitifs 2018

**CCAS – Budget principal**

Section de fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Opérations sur l'exercice y compris article 1068	24 008,00	5 963,62
Report de l'excédent 2017		18 044,38
	<b>24 008,00</b>	<b>24 008,00</b>

Section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Opérations sur l'exercice y compris article 1068	6 726,56	
Report de l'excédent 2017		6 726,56
	<b>6 726,56</b>	<b>6 726,56</b>

Abstention	Contre	Pour
0	0	11

## CLSH – Budget annexe

section de fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Opérations sur l'exercice	137 258,00	109 996,61
Report de l'excédent 2017		27 261,39
	<b>137 258,00</b>	<b>137 258,00</b>

Explication sur les modifications et les écarts entre les propositions du CA du 27 février 2018 et les propositions aux votes

Recettes			
Article	Proposé au CA du 27/02/18	Modification	Commentaire
6419 (contrats aidés)	15 800,00	25 000,00	Renouvellement de 2 contrats
7478 (subvention commune)	6 638,59	1 100,00	Identique à 2017
Dépenses			
60623 (alimentation)	8 000,00	10 000,00	Facture société API 2017 payées en 2018
6184 (formation)	3 000,00	4 000,00	Exigences plus importantes sur les renouvellements des contrats aidés
6413 (saisonniers)	2 500,00	3 162,00	Besoin supplémentaire suite à l'arrêt maladie puis maternité d'un agent

Section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Opérations sur l'exercice y compris article 1068	15 387,65	2 000,00
Report de l'excédent 2017		13 387,65
	<b>15 387,65</b>	<b>15 387,65</b>

Abstention	Contre	Pour
0	0	11

### • 2018 – 05/04 : Vote des subventions

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d' Administration, la liste des subventions suivantes aux associations et à verser les sommes inscrites au budget (article 65748)

Association Centre Social Inter Communal Espace Camaïeux : 1856 €

Abstention	Contre	Pour
0	0	11

• 2018 – 06/04 : Nouveaux tarifs de l' Accueil de Loisirs Sans Hébergement

**1) Périscolaire :** lundi , mardi, jeudi, vendredi – mercredi matin

	Tarif de base Hors régime	Régime général	QF1	QF 2	QF 3
0,25 heure	0,98 €	0,90 €	0,55 €	0,70 €	0,76 €

**2) Périscolaire :** mercredi après midi/ Commune et territoire du SIVU

	Tarif de base Hors régime	Régime général	QF1	QF 2	QF 3	
13h15 18h30	Forfait	8,92 €	6,64 €	3,58 €	4,80 €	5,39 €
	0,25 heure	0,98 €	0,90 €	0,55 €	0,70 €	0,76 €

mercredi après-midi / Hors territoire du SIVU

	Tarif de base Hors régime	Régime général	QF1	QF 2	QF 3	
13h15 18h30	forfait	10,92 €	8,64 €	5,58 €	6,80 €	7,40 €
	0,25 heure	1,23 €	1,15 €	0,80 €	0,96 €	1,00 €

**3) Extra scolaire :** Vacances / Commune et territoire du SIVU

	Tarif de base Hors régime	Régime général	QF1	QF 2	QF 3
journée	13,35 €	11,09 €	5,24 €	7,74 €	8,80 €
0,75 journée	11,20 €	8,92 €	4,44 €	5,94 €	7,50 €
0,50 journée	8,92 €	6,64 €	3,58 €	4,80 €	5,40 €

Vacances / Hors territoire du SIVU / vacances

	Tarif de base Hors régime	Régime général	QF1	QF 2	QF 3
journée	15,36 €	13,09 €	7,25 €	9,74 €	10,80 €
0,75 journée	13,20 €	10,92 €	6,46 €	7,95 €	9,50 €
0,50 journée	10,91 €	8,64 €	5,58 €	6,80 €	7,40 €

**4) Extra scolaire suppléments de sorties et journées exceptionnelles , veillées, pour toutes les familles**

Commune et territoire du SIVU	
Journée	1/2 journée
4,00 €	2,95 €
Hors territoire du SIVU	
Journée	1/2 journée
5,00 €	3,95 €

**5) Extra scolaire : Garderie (hors déclaration )**

Commune et territoire du SIVU / vacances

De 7h30 à 8h30	0,60 €
De 17h30 à 18h30	0,60 €

Hors Commune et hors territoire du SIVU / vacances

De 7h30 à 8h30	0,85 €
De 17h30 à 18h30	0,85 €

Les nouveaux tarif du CLSH seront applicables au 09 juillet 2018.

Abstention	Contre	Pour
0	0	11

• 2018 – 07/04 : Mise à jour du tableau des effectifs du CCAS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Madame le président propose au Conseil d'Administration la mise à jour du tableau des effectifs, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, étant considéré que la présente délibération annule et remplace la délibération 2018-03/02 du 27 février 2018

Filières	Cadre d'emploi	Statut *	Grades	Nombres d'emplois Ouverts/Pourvus
Animation	Adjoint territorial d'animation	T	Adjoint territorial d'animation TC	1/1
		T	Adjoint territorial d'animation TNC	1/1
		T	Adjoint territorial d'animation TNC	1/0
		C	Adjoint territorial d'animation TC	1/1
		C	Adjoint territorial d'animation TNC	2/2
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique TNC	1/0
TOTAL		T = titulaire C = contrat		7/5

Abstention	Contre	Pour
0	0	11

• Aides alimentaires – Nouvelles demandes

Une aide alimentaire à été accordée en urgence à Madame CJ de façon provisoire en attente d'une validation du CCAS

Bénéficiaire	Part enfant(s)	Part adulte(s)	Revenu fiscal	Revenus		Charges	
Mme C J	2	1	7 636,00 €	ASSEDIC	556,45	Loyer	407,00
				CAF + AL	705,16	Énergies	150,00
						Téléphone	20,00
						Assurances	90,00
						taxe d'habitation	43,00
						restauration scolaire	55,00
						Mutuelles	CMU
				Total	1261,61	Total	765,00
				Revenus – charges = 496,61 €			
				Reste à vivre = 124,15 €			
Avis du CCAS : Favorable à l'unanimité							

Bénéficiaire	Part enfant(s)	Part adulte(s)	Revenu fiscal	Revenus		Charges	
Mme C L	1	1	1 839,00 €	CAF PAJE	184,62	Loyer	550,00
				AL	351,00	Énergies	71,00
				Soutien familial	109,65	Téléphone	20,00
				Prime d'activité	329,42	Assurances	53,00
						Formation prof.	290,00
						Mutuelles	CMU
				Total	974,69	Total	984,00
				Revenus – charges = - 9,91 €			
				Reste à vivre =			
Avis du CCAS : Favorable à l'unanimité							

• **Questions diverses :**

Assemblée Générale de l'Aide Intercommunale d'Entraide : Monsieur Lucien Texier, fait un retour de l'AG de l'AIE.

Cette réunion s'est révélée fort intéressante du fait, entre autre, de la présence du Président départemental de la banque alimentaire. On retient de cette réunion, notamment, les difficultés à collecter des denrées alimentaires. Cela est surtout vrai avec les grandes surfaces qui s'organisent afin de limiter les stocks d'inventus. De façon générale les collectes sont en baisses. Cela semble, malheureusement, se généraliser à l'ensemble des associations qui œuvrent pour développer des actions de solidarité.

Compte rendu de l'Assemblée Générale du lundi 26 mars 2018 :

En début de séance le président départemental de la Banque alimentaire était présent

Mr Robert Gaillard nous a présenté le fonctionnement de la banque alimentaire ainsi que les difficultés rencontrées

54 associations adhèrent en Charente maritime pour une distribution auprès de 11000 personnes

Le dépôt départemental se trouve à Montils ( à côté de Pons ) 10 salariés, environ 4 tonnes par semaine de denrées dont 25% liés au inventus

Les collectes représentent environ 10% de approvisionnement ( en baisse depuis de 2 ans )

le tri de ces collectes est effectué par les bénévoles ( durée au minimum 15 jours )

les prochaines collectes auront lieu les 1er / 2 juin et 30novembre/1er décembre

L'équilibre financier ne pouvant être obtenu , il a été décidé par la banque alimentaire, une augmentation de la part. Le montant actuel de la part est de 1,10 €. Le coût de revient actuel de la part est 1,74 € pour une valeur estimée du don au bénéficiaire de 24 €. Un rattrapage de 0,10 € par an est mis en place sur une durée de 3 ans. De son côté la banque alimentaire va essayer de trouver des solutions pour baisser le coût de revient de la part AIE

Il sera livré des surgelés toute l'année ( nouveau fonctionnement de la banque alimentaire)  
Pour cela l' AIE a été obligé de s'équiper, coût investissement 800€

La contribution des communes en 2017 : 5 158 €

La contribution prévisionnelle 2018 : 5 980 € pour 252 bénéficiaires environ

Nouvelle participation pour Esnandes 334 euros

Prochaine réunion le 3 décembre 2018 à Nieul sur mer à 17h30

Veille sociale : Monsieur BD

Monsieur le Président fait un point sur la situation. Une réunion s'est tenue le vendredi 23 mars sur le terrain de Monsieur BD, en présence de l'entreprise de maçonnerie, de Messieurs Raymond Proux (Maire adjoint), Christian Vignaud (administrateur du CCAS), Boris Hervochon (policier municipal) et Frédéric Gloria (technicien CCAS).

La gendarmerie était présente, mais en retrait, afin de pouvoir si besoin intervenir. Lors de cette rencontre il a été clairement expliqué à Monsieur BD, la nature des travaux relative à l'arrêté de péril. Monsieur BD a de façon très concrète et virulente refusé les travaux.

Le lundi 26 mars, des actes d'incivilité ont été commis envers la mairie : journal découpé, dépôt de pâtes devant l'entrée de la mairie et dépôt de courriers divers, chiffonnés et déchirés au nom de l'intéressé.

Monsieur le Président s'est entretenu avec les services de la préfecture. Aucune solution n'est proposée, si ce n'est de rendre exécutoire l'arrêté, en ayant recours à la force publique si nécessaire et en envisagent, si besoin, un internement d'office. Monsieur le Président souligne qu'il a également une obligation de protéger ses agents. Il est convaincu qu'une expulsion et un internement engendreraient des représailles de la part de Monsieur BD.

Monsieur le Président se refuse à prendre un tel risque et précise que les agents ferraient sans doute valoir leur droit de retrait.

Une nouvelle réunion se tiendra à la mairie le mardi 10 avril à 10h, en présence de l'UDAF et de la DDTM. La présence de Monsieur BD à cette rencontre est incertaine, bien qu'il y sera convié.

Monsieur Christian Vignaud, confirme qu'il sera bien présent. Il se propose également de rencontrer avant Monsieur DB. Il en profitera pour l'informer qu'une somme d'un montant de 300€ a été débloquée par l'UDAF, pour l'achat de bois de chauffage. Enfin il rappelle que dans le cadre des travaux, se posera la question du déplacement du compteur, chiffré à environ 3700€.